



CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

ID : 060-216001743-20261019-43DEL_CM131026-AU

Extrait du **Registre des Délibérations**
du Conseil Municipal

du mardi 13 octobre 2026

CONVOCATION

Date : 7 octobre 2026

Affichée le : 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Votants : 39

Pouvoirs : 9

Absent : 0

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Patricia RÉGENT - Mme Dalila SAHNOUNE - M. Oumar KA - Mme Nazish PERVAIZ - M. Mohamadou M'BAYE - Mme Nélia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - M. Ahmed BOUKHALFA - M. Adnane AKABLI - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Majida EL BAKKALI - M. Karim BOUKHACHBA.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

15 OCT. 2026

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 OCT. 2026

Absents représentés

M. ZAFAR Amir

Mme TOUATI-AHMED Wanessa

M. NOUWYNCK Alexandre

Mme ALHERBE Bénédicte

Mme YAQOUB Sarah

M. FADHLI Heddi

Mme BEJAOUI Nabila

Mme DHOURY-LEHNER Sophie

Mme FAZAL Loubina

Pouvoir à Mme PERVAIZ Nazish

Pouvoir à M. KA Amadou

Pouvoir à Mme EL HARCHAOU El Hame

Pouvoir à Mme MOUELLÉ Peggy

Pouvoir à M. RIFI SAIDI Abdelaziz

Pouvoir à M. DIALLO Thierno

Pouvoir à M. ASSAMTI Mohamed

Pouvoir à M. DEME Abdoulaye

Pouvoir à Mme LAMBRE Fabienne

Absents non représentés

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI

43 Don en mécénat d'œuvres d'art au musée Gallé-Juillet

■ Rapport de présentation :

Peggy MOUELLÉ, Adjointe

Pour développer les collections du musée Gallé-Juillet, musée municipal de Creil, la direction des collections patrimoniales de la ville effectue des acquisitions en lien avec l'histoire locale, le patrimoine creillois (objets, œuvres d'art et archives patrimoniales), et plus particulièrement en rapport avec la faïencerie de Creil ou la famille Gallé-Juillet.

La collection de faïence fine de Creil, comprenant environ 4 000 céramiques, est mise en valeur dans les salles d'exposition de la maison de la faïence, annexe du musée ouverte en 2010, et enrichie chaque année par une politique d'acquisition ambitieuse.

Le musée Gallé-Juillet étant classé *Musée de France*, toute décision d'acquisition, à titre gratuit ou à titre onéreux, est précédée de l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, formation acquisitions.

Plusieurs possibilités sont offertes au musée Gallé-Juillet pour l'acquisition d'œuvres, telles que les achats de gré à gré ou en vente publique, les dons manuels sans conditions, legs ou encore le mécénat. Dans le cas du mécénat, l'une des possibilités offertes à un mécène consiste à apporter non pas des financements en numéraire mais des

biens au musée classé *Musée de France* qu'il entend soutenir. Il s'agit alors d'un mécénat en nature, les critères d'éligibilité à cette forme de mécénat étant les mêmes que ceux prévus pour une contribution en numéraire. Le bénéfice de la réduction d'impôt est subordonné à la condition que le contributeur soit en mesure de présenter, à la demande de l'administration fiscale, un reçu au titre des dons, document répondant au modèle CERFA n° 11580*03 fixé par l'administration et attestant la réalité des dons et versements. Le don en nature incombe à l'organisme bénéficiaire du don.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 060-216001743-20261019-43DEL_CM131026-AU

Le don en mécénat en nature proposé par madame Antoinette Le Normand - Romain comprend une soupière couverte et son plateau, une théière couverte et un pot à lait en faïence fine lustrée de Creil, deux tasses et deux soucoupes en faïence fine lustrée de Sarreguemines, une plaque « Labrador », une plaque en forme de pot à eau et un plat du service Parisien en faïence fine de Montereau. Historienne de l'art et conservatrice générale du patrimoine honoraire, Antoinette Le Normand – Romain a reçu la soupière couverte et son plateau en faïence fine lustrée de Creil en cadeau de mariage, offert en 1981 par ses collègues du projet de préfiguration du musée d'Orsay. Les autres éléments en faïence fine de Creil et de Montereau sont des souvenirs de famille.

Il vous est proposé de solliciter l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, formation acquisitions pour ce don en mécénat proposé par madame Antoinette Le Normand - Romain, et d'accepter le don si l'avis se révèle favorable. Il vous est aussi demandé, sous couvert d'un avis favorable, d'autoriser la mention « don en mécénat de madame Antoinette Le Normand - Romain », lors de l'exposition des œuvres d'art offertes à la ville de Creil, et d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un reçu au titre des dons, document CERFA n° 11580*03, qui sera remis à madame Antoinette Le Normand – Romain en échange du don.

■ Le conseil municipal :

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 dite « Aillagon » relative au mécénat, aux associations et aux fondations,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2242-1,
Vu le code du patrimoine, et notamment ses articles L.451-1 et R.451-2,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 200,
Vu l'avis de la commission « Culture, Vie Associative, Mémoire et Patrimoine Historique » en date du 14 septembre 2026,
Considérant le souhait de madame Antoinette Le Normand - Romain d'effectuer un don en mécénat d'œuvres d'art au musée Gallé-Juillet,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de solliciter l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, formation acquisitions, pour le don en mécénat proposé par madame Antoinette Le Normand – Romain, comprenant une soupière couverte et son plateau, une théière couverte et un pot à lait en faïence fine lustrée de Creil, deux tasses et deux soucoupes en faïence fine lustrée de Sarreguemines, une plaque « Labrador », une plaque en forme de pot à eau et un plat du service Parisien en faïence fine de Montereau.

Article 2 : d'accepter le don en mécénat d'œuvres d'art de madame Antoinette Lenormand-Romain en cas d'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, formation acquisitions.

Article 3 : de mentionner « don en mécénat de madame Antoinette Le Normand – Romain », lors de l'exposition des œuvres d'art offertes à la ville de Creil dans le cadre de cette délibération.

Article 4 : d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un reçu au titre des dons, document CERFA n° 11580*03, qui sera remis à madame Antoinette Le Normand – Romain en échange du don, sous couvert de l'avis favorable de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, formation acquisitions.

CREIL, le **19 OCT. 2026**
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

S²LOW

ID : 060-216001743-20261019-43DEL_CM131026-AU

Omar YAQOOB



Maire de Creil
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance